FONDATION DE L'AVENIR

255, rue de Vaugirard
75719 PARIS CEDEX 15

SIREN : 349 590 588
APE : 7219Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Cabinet Jégard Paris
5 rue du Havre
75008 Paris
Tél. +33 1 87 75 02 00
contact@jegardcreatis.com

SAS au capital de 148 898 €
APE 6920Z - TVA FR 50 489 746 255
RCS Paris - Siret 489 746 255 00020
www.jegardcreatis.com

Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France
Membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Paris

FONDATION DE L'AVENIR

255 rue de Vaugirard
75719 PARIS CEDEX 15

SIREN : 349 590 588
APE : 7219Z

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de la fondation,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ANCIENNES RECONDUITES

Convention de partenariat avec l'ACADÉMIE NATIONALE DE CHIRURGIE

✓ Personne concernée :
L'ACADÉMIE NATIONALE DE CHIRURGIE est membre du conseil de surveillance au titre du collège des partenaires institutionnels, dont le président y est représenté par le professeur Hubert JOHANET

✓ Nature de la convention :
Soutien de l'ACADÉMIE NATIONALE DE CHIRURGIE
Convention à reconduction tacite depuis 2013

✓ Incidence financière :
Versement de la part de la Fondation d'une somme totale de 18 000 € au titre de l'engagement annuel de la convention.

CONVENTIONS PASSEES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L 612-5 du Code de commerce.

Legora Creatis

Fait à Paris, le 26 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Jégard Paris
Représenté par,

Signé numériquement par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium pour le compte de François JEGARD (+33612263169)
Date : 26/05/2026 15:56:02
Signé avec le mot de passe à usage unique envoyé par SMS : 922723

François JÉGARD
Associé